

# Créer des collectifs contre le chômage ?

**D., 57 ans, à la recherche d'un emploi de caissière, radiée de l'ANPE pour avoir refusé d'aller faire les vendanges. Son dossier précise qu'elle doit travailler assise...**

**G., secrétaire, radiée pour avoir refusé une place de serveuse...**

**M., peintre en bâtiment, radié pour «insuffisance de recherche d'emploi» : il n'a pu prouver ses dizaine de coups de téléphone et ses multiples visites de chantiers...**

**H., aveugle à la suite d'un accident du travail : radié pour «insuffisance d'actes positifs de recherche d'emploi»...**

**B., cherche un emploi à plein temps : radié pour refus d'un CES...**

**En juillet, l'ANPE radie 15 000 chômeurs de longue durée. En août, 16 000...Les «examens de situation» tournent à l'élimination.**

Nous fûmes une dizaine, ce 20 juin 92, lors de la rencontre de *Collectif*, à nous retrouver dans la commission «Exclusions», d'organisations et professions variées, mais ayant en commun des pratiques professionnelles et militantes de terrain.

Notre constatation évidente : la société duale existe bien. Ce n'est pas une fiction pour roman même très noir. Chômeurs ou précaires, jeunes ou immigrés, exclus du travail ou de la santé, de l'école ou de la formation, du logement : à cette loterie infernale, certains tirent le gros lot. On peut être expulsé de son appartement et perdre ensuite son emploi, ou l'inverse. On peut être licencié après un accident du travail et ne jamais retrouver d'emploi. Ou bien devenir champion toutes catégories ex-SIVP, ex-TUC, CES, intérim et stages. On peut enfin, surtout si on est «chti» ou lorrain, âgé de 17 ans, être la «deuxième génération» de ceux et celles qui n'ont jamais connu chez eux autre chose que le chômage.

L'absence d'emploi est au cœur de notre société telle qu'elle fonctionne. Regardons en face ce que signifient ces exclusions massives. Qu'il s'agisse des galères diverses faites de petits boulots et de stages, ou du chômage de longue durée, les conséquences sont identiques : plus de points de repères, aucun projet possible, ni dignité ni citoyenneté, et pas d'avenir. Cette fragilisation est souvent irrémédiable.

De plus en plus, la politique de l'emploi privilégie la répression, la culpabilisation et la sanction. De l'éducation surveillée pour les jeunes au contrôle des chômeurs, le réflexe des pouvoirs publics est d'abord sécuritaire. Comme si la société des «stables» voulait se protéger des «indigents», des «oisifs» comme on aurait dit au Moyen Age ou à la fin du siècle dernier où le travail forcé protégeait le bourgeois contre le vagabondage et la mendicité.

La normalisation du travail recherchée par le patronat est très sévère : l'employabilité se développe contre l'emploi, les dispositifs dits d'insertion se révèlent d'exclusion, les pressions à la baisse des salaires sont favorisées par une précarité galopante et le contrôle des chômeurs, la recomposition des qualifications vise à leur flexibilité.

### Alors que faire ?

- Affirmer haut et fort que le mouvement syndical ne peut rester à l'écart, cantonné dans les couches provisoirement «stabilisées».

- Poser comme postulat que chacun, chacune a sa place dans la société. Puisqu'il n'y a, dit-on, aucune solution à l'exclusion de 3 ou 4 millions de chômeurs dans la logique libérale, la reconstruction d'un projet collectif de transformation sociale s'impose.

- Refuser tout nouveau recul des droits des chômeurs, tel que le consacre, entre autres, le récent accord sur l'UNEDIC.

- Refuser toute nouvelle «mesure en alternance» (contrats d'orientation, de qualification, d'adaptation) parce qu'elles sont quasi exclusivement des substituts à des embauches qui auraient eu lieu en tout état de cause.

- Affirmer que les chômeurs et les précaires ont des droits qu'ils doivent défendre, comme tout salarié. Cela nécessite la reconstruction d'un véritable réseau interprofessionnel. La concurrence entre organisations syndicales et associatives, quasi délinquantes, n'est pas de mise. Nous proposons d'expérimenter partout où c'est possible, des permanences en partenariat intersyndical et associatif.

- Diffuser et faire connaître matériels et expériences : une plaquette sur les droits des chômeurs ou des intérimaires, argumentaire sur le droit au logement, une démarche collective dans une ANPE ou un bureau d'aide sociale, un recours juridique devant le tribunal administratif ou les prud'hommes...*Collectif* peut être l'un de ces moyens de diffusion que nous recherchons.

- Imposer une vraie campagne interprofessionnelle intersyndicale débouchant sur des mobilisations en faveur de la réduction du temps de travail.

- Accueillir les 500 000 jeunes et chômeurs de longue durée qui subiront d'ici la fin de l'année un CES (contrat emploi solidarité : demi-temps et demi-SMIC pendant un à deux ans) dans les secteurs public et associatif dont ils sont assurément les nouveaux précaires. Ils vont occuper le plus souvent des postes qui devraient être permanents. Leur nombre modifie les qualifications et l'organisation du travail. Exiger un vrai salaire, l'embauche, une formation, pour eux-mêmes et pour la qualité du service public. L'exiger avec eux et avec les salariés en poste, les organiser, mener des actions. Tant il est vrai que l'arrivée des CES est un défi pour un syndicalisme qui voudrait vivre.

Claire VILLIERS